

Zaventem, 15 mars 2026

Démolition de la NAPAP

Le ministre cherche-t-il le conflit social ?

La semaine dernière, nous avons reçu la documentation du comité de négociation du 25 mars 2026. À notre grande surprise, le point 1, sur le départ de la négociation sectorielle et sur les mesures visant l'attractivité du métier de policier, ne disposait pas de document présentant un contenu substantiel. Nous avons été encore plus surpris lorsqu'il s'est avéré qu'un arrêté royal NAPAP figurait également et de manière inattendue à l'ordre du jour au point 2.

Concernant ce dernier point, la documentation démontre que l'autorité souhaite réduire la NAPAP de quatre à deux ans tout en augmentant l'âge d'ouverture du droit de 58 à 59 ans au plus tôt. Cela s'ajoute aux mesures générales de pension qui, en elles-mêmes, ont un impact majeur sur la retraite anticipée, ainsi qu'à la suppression progressive du coefficient d'augmentation au profit d'autres secteurs.

L'ampleur des mesures, et surtout leur accumulation dans le nouveau régime de pension, constitue un véritable carnage, tant socialement que financièrement pour la police intégrée. Sans parler du fait que nous devrions renoncer à d'autres droits acquis faisant naturellement partie de la reconnaissance de métier pénible et dangereux.

Alors que nous plaidions depuis un certain temps pour négocier *un système en régime* (valant pour tou(te)s et pour l'avenir) pour la police intégrée, notre autorité politique fait tout le contraire et rend notre profession encore moins attrayante. Il est également frappant et désolant de voir à quel point les responsables policiers restent discrets à ce sujet ! La question de la préservation des droits acquis et de la mise en place d'un régime spécifique de fin de carrière est tout à fait justifiée, compte tenu de notre profession qui est spécifique, dangereuse et pénible. Ce n'est pas une affirmation fantaisiste : les chiffres sur l'espérance de vie des policiers confirment une durée de vie nettement inférieure.

En outre, tous les partis étaient d'accord et ont répété à l'envi, certes avant les élections, que la profession de policier devait être reconnue comme un métier lourd et pénible.

Il est donc incompréhensible que le ministre de l'Intérieur, censé défendre et protéger ses policiers, mette une telle proposition sur la table. De plus, la manière de procéder prête à critique : l'ordre du jour nous a simplement été communiqué, accompagné du projet d'arrêté royal comme seule documentation. Pas de tentative de discussion ou de rencontre informelle au préalable...

Même sous la ministre Milquet, il y avait plus de respect pour le dialogue social !

Le ministre aura sans doute aussi remarqué que, encore une fois, seuls les policiers sont ciblés lorsqu'il s'agit de supprimer progressivement le système NAPAP ou de fin de carrière.

Et en plus, il faut remarquer qu'au sein de la police intégrée, aucune politique concrète de fin de carrière n'existe pour l'instant.

Nous exigeons que la parole soit tenue : en rendant la profession effectivement plus attrayante au lieu de restreindre les droits acquis ; et en mettant en œuvre ce qui a été convenu auparavant dans le respect d'un dialogue social digne de ce nom, et surtout dans le respect de tous les collègues sur les épaules de qui repose la sécurité de la société au quotidien, et qui mettent si souvent leur propre intégrité physique en danger à cette fin.

Ce gouvernement et ce ministre ont promis de rendre notre profession plus attrayante et de respecter les accords précédents !

Nous insistons donc pour que ces promesses soient tenues.

C'est ainsi que nous avons décidé que, s'il n'y a aucune avancée significative vers un statut plus attractif (et respectant les droits acquis), nous prendrons les dispositions nécessaires et planifierons les premières actions.

Notre patience arrive à son terme ... !

Vincent Gilles
Président National
+32475304864

Vincent Houssin
Vice – Président
+32485184952

